

Signaux routiers OSR

Signaux de danger



1.01 - Virage à droite



1.02 - Virage à gauche



1.03 - Double virage, premier à droite



1.04 - Double virage, premier à gauche



1.05 - Chaussée glissante



1.06 - Cassis



1.07 - Chaussée rétrécie



1.08 - Chaussée rétrécie droite



1.09 - Chaussée rétrécie gauche



1.10 - Descente dangereuse



1.11 - Forte montée



1.12 - Gravillon



1.13 - Chute de pierres



1.14 - Travaux



1.15 - Barrières



1.16 - Passage à niveau sans barrières



1.17 - Panneaux indicateurs de distance



1.18 - Tramway ou chemin de fer



1.22 - Passage pour piétons



1.23 - Enfants



1.24 - Passage de gibier



1.25 - Animaux



1.25a - Animaux (variante)



1.26 - Circulation en sens inverse



1.27 - Signaux lumineux



1.28 - Avions



1.29 - Vent latéral



1.30 - Autres dangers



1.31 - Bouchon



1.32 - Cyclistes

Signaux de prescription



2.01 - Interdiction générale de circuler dans les deux sens



2.02 - Accès interdit



2.03 - Circulation interdite aux voitures automobiles



2.04 - Circulation interdite aux motos



2.05 - Circulation interdite aux cycles et cyclomoteurs



2.06 - Circulation interdite aux cyclomoteurs



2.07 - Circulation interdite aux camions



2.08 - Circulation interdite aux autocars



2.09 - Circulation interdite aux remorques



2.09.1 - Circulation interdite aux remorques autres que les semi-remorques et les remorques à essieu central



2.10.1 - Circulation interdite aux véhicules transportant des marchandises dangereuses



2.11 - Circulation interdite aux véhicules dont le chargement peut altérer les eaux



2.12 - Circulation interdite aux animaux



2.13 - Circulation interdite aux voitures automobiles et aux motocycles



2.14 - Circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs



2.15 - Accès interdit aux piétons



2.15.1 - Interdiction de skier



2.15.2 - Interdiction de luger



2.15.3 - Circulation interdite aux engins assimilés à des véhicules



2.16 - Poids maximal



2.17 - Charge par essieu



2.18 - Largeur maximale



2.19 - Hauteur maximale



2.20 - Longueur maximale



2.30 - Vitesse maximale



2.30.1 - Vitesse maximale 50, Limite générale



2.31 - Vitesse minimale



2.32 - Sens obligatoire à droite



2.33 - Sens obligatoire à gauche



2.34 - Obstacle à contourner par la droite



2.35 - Obstacle à contourner par la gauche



2.36 - Circuler tout droit



2.37 - Obliquer à droite



2.38 - Obliquer à gauche



2.39 - Obliquer à droite ou à gauche



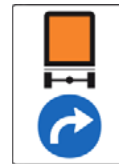
2.40 - Circuler tout droit ou obliquer à droite



2.41 - Circuler tout droit ou obliquer à gauche



2.41.1 - Carrefour à sens giratoire



2.41.2 - Sens obligatoire pour les véhicules transportant des marchandises dangereuses



2.42 - Interdiction d'obliquer à droite



2.43 - Interdiction d'obliquer à gauche



2.44 - Interdiction de dépasser



2.45 - Interdiction aux camions de dépasser



2.46 - Interdiction de faire demi-tour



2.47 - Distance minimale



2.48 - Chaînes à neige obligatoires



2.49 - Interdiction de s'arrêter



2.50 - Interdiction de parquer



2.51 - Arrêt à proximité d'un poste de douane



2.52 - Police



2.53 - Fin de la vitesse maximale



2.53.1 - Fin de la vitesse maximale 50, Limite générale



2.54 - Fin de la vitesse minimale



2.55 - Fin de l'interdiction de dépasser



2.56 - Fin de l'interdiction aux camions de dépasser



2.56.1 - Fin de l'interdiction partielle de circuler



2.57 - Fin de l'obligation d'utiliser des chaînes à neige



2.58 - Libre circulation



2.59.1 - Signal de zone



2.59.1 - Signal de zone (2)



2.59.1 - Signal de zone (3)



2.59.2 - Signal de fin de zone



2.59.2 - Signal de fin de zone (2)



2.59.2 - Signal de fin de zone (3)



2.59.3 - Zone piétonne



2.59.4 - Fin de la zone piétonne



2.59.5 - Zone de rencontre



2.59.6 - Fin de la zone de rencontre



2.60 - Piste cyclable



2.60.1 - Fin de la piste cyclable



2.61 - Chemin pour piétons



2.62 - Allée d'équitation



2.63 - Piste cyclable et chemin pour piétons, avec partage de l'aire de circulation



2.63.1 - Piste cyclable et chemin pour piétons sans partage de l'aire de circulation



2.64 - Chaussée réservée aux bus

Signaux de priorité



3.01 - Stop



3.02 - Cédez le passage



3.03 - Route principale



3.04 - Fin de la route principale



3.05 - Intersection avec une route sans priorité



3.06 - Intersection comportant la priorité de droite



3.07 - Entrée par la droite



3.08 - Entrée par la gauche



3.09 - Laissez passer les véhicules en sens inverse



3.10 - Priorité par rapport aux véhicules venant en sens inverse

Signaux d'indication



4.01 - Autoroute



4.02 - Fin de l'autoroute



4.03 - Semi-autoroute



4.04 - Fin de la semi-autoroute



4.05 - Route postale de montagne



4.06 - Fin de la route postale de montagne



4.07 - Tunnel



4.08 - Sens unique



4.08.1 - Sens unique avec circulation de cyclistes en sens inverse (exemple)



4.09 - Impasse



4.10 - Zone de protection des eaux



4.11 - Emplacement d'un passage pour piétons



4.12 - Passage souterrain pour piétons



4.13 - Passerelle pour piétons



4.14 - Hôpital



4.15 - Place d'évitement



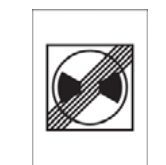
4.16 - Place d'arrêt pour véhicules en panne



4.17 - Parcage autorisé



4.18 - Parcage avec disque de stationnement



4.19 - Fin du parcage avec disque de stationnement



4.20 - Parcage contre paiement



4.21 - Parking couvert



4.22 - Distance et direction d'un parking



4.23 - Indicateur de direction avancé pour des genres de véhicules déterminés (exemple)



4.24 - Voie de détresse (exemple)



4.25 - Parking avec accès ...



4.27 - Début de localité sur route principale



4.28 - Fin de localité sur route principale



4.29 - Début de localité sur route secondaire



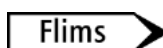
4.30 - Fin de localité sur route secondaire



4.31 - Indicateur de direction pour autoroutes et semi-autoroutes



4.32 - Indicateur de direction pour routes principales



4.33 - Indicateur de direction pour routes secondaires



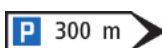
4.34 - Indicateur de direction pour déviation



4.34.1 - Indicateur de direction pour déviation sans mention de lieu de destination



4.45 - Indicateur de direction pour des genres de véhicules déterminés (exemple)



4.46 - Indicateur de direction «Place de stationnement»



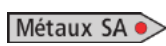
4.46.1 - Indicateur de direction «Parking avec accès aux transports publics» (exemple)



4.47 - Indicateur de direction «Place de camping»



4.48 - Indicateur de direction «Terrain pour caravanes»



4.49 - Indicateur de direction «Entreprise»



4.50.1 - Indicateur de direction «Itinéraire pour cyclistes»



4.50.3 - Indicateur de direction «Itinéraire pour vélos tout terrain» (exemple)



4.50.4 - Indicateur de direction «Itinéraire pour engins assimilés à des véhicules» (exemple)



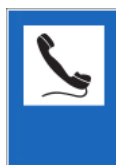
4.70 - Plaque indiquant un téléphone de secours



4.79 - Place de camping



4.80 - Terrain pour caravanes



4.81 - Téléphone



4.82 - Premiers secours



4.83 - Poste de dépannage



4.84 - Poste d'essence



4.85 - Hôtel-Môtel



4.86 - Restaurant



4.87 - Rafrâichissement



4.88 - Poste d'information



4.89 - Auberge de jeunesse



4.90 - Bulletin routier radiophonique



4.91 - Service religieux



4.92 - Extincteur

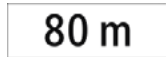


4.94 - Direction et distance vers l'issue de secours la plus proche



4.95 - Issue de secours

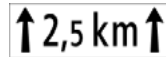
Signaux d'indication complémentaire



5.01 - Plaque de distance



5.02 - Plaque indiquant la distance et la direction



5.03 - Longueur du tronçon



5.04 - Plaque de rappel



5.05 - Plaque indiquant le début d'une prescription



5.06 - Plaque indiquant la fin d'une prescription



5.07 - Plaque de direction



5.09 - Direction de la route principale



5.10 - Dérogation à l'interdiction de s'arrêter



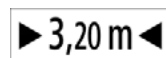
5.11 - Dérogation à l'interdiction de parquer



5.13 - Chaussée verglacée



5.14 - Handicapés



5.15 - Largeur de la chaussée